RINGUETTE QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

30 AVRIL 2025

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant	2 - 3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
Bilan	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Activités	13
Annexe B - Subventions	13

Graph. CPA inc.
info@graphcpa.com

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Ringuette Québec

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme Ringuette Québec, qui comprennent le bilan au 30 avril 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Ringuette Québec au 30 avril 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Graph. CPA inc.[1]

Boucherville
Le 17 juin 2025

[1] Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique nº A131898

RINGUETTE QUÉBEC

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2025

	2025	2024
Revenus		
Activités (annexe A)	910 637 $	600 802 $
Subventions (annexe B)	245 051	213 310
Intérêts	28 860	27 106
	1 184 548	841 218
Charges d'opérations		
	-	-
Publicité et promotion	295 359	140 229
Cotisations - Ringuette Canada	266 500	148 092
Salaires et charges sociales	161 696	152 466
Déplacements, hébergement et repas	157 902	92 738
Fournitures et matériel	140 519	145 928
Location de glace	55 040	47 309
Autres honoraires professionnels	45 944	41 112
Assurances	32 211	27 573
Location d'un entrepôt	9 012	3 360
Frais de formation	7 112	8 448
Inscriptions et autres contributions	1 804	8 575
Amortissement équipement	510	638
	1 173 609	816 468
	-	-
	1 173 609	816 468
Excédent des produits sur les charges d'opérations	10 939	24 750
Frais d'administration		
Frais de bureau	17 721	16 855
Honoraires professionnels	4 000	3 800
Frais bancaires	1 508	767
Frais de représentation	805	866
Amortissement matériel de bureau	240	344
Télécommunications	-	452
	24 274	23 084
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(13 335) $	1 666 $

RINGUETTE QUÉBEC

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2025

	Fonds non affectés	Investis en immobilisations corporelles	2025 Total	2024 Total
Solde au début	409 684 $	3 352 $	413 036 $	411 370 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(12 585)	(750)	(13 335)	1 666
Solde à la fin	397 099 $	2 602 $	399 701 $	413 036 $

	2025	2024
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	2 508 $	10 208 $
Placement temporaire (note 4)	699 482	695 306
Débiteurs	48 411	9 001
Frais payés d'avance	20 000	-
Subvention à recevoir	56 755	53 582
Stocks	2 377	2 775
	829 533	770 872
Immobilisations corporelles (note 5)	2 601	3 351
	832 134 $	774 223 $
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (note 6)	20 468 $	17 978 $
Placement Sport	230 813	182 609
Revenus reportés	133 349	112 797
Subventions reportées	47 803	47 803
	432 433	361 187
Actif net		
Non affecté	397 099	409 684
Investi en immobilisations corporelles	2 602	3 352
	399 701	413 036
	832 134 $	774 223 $

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

RINGUETTE QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 30 AVRIL 2025

	2025	2024
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(13 335) $	1 666 $
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	750	982
Apports reportés	-	(33 000)
	(12 585)	(30 352)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(39 410)	(1 841)
Stocks	398	(469)
Subvention à recevoir	(3 173)	(53 582)
Frais payés d'avance	(20 000)	-
Créditeurs	2 490	(10 715)
Placement Sport	48 204	21 780
Revenus reportés	20 552	52 797
	(3 524)	(22 382)
Activité d'investissement		
Variation du placement temporaire	(642)	(599)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(4 166)	(22 981)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	698 328	721 309
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	694 162 $	698 328 $
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	2 508 $	10 208 $
Placement temporaire	691 654	688 120
	694 162 $	698 328 $

1. Statuts constitutifs et nature des activités

RINGUETTE QUÉBEC est un organisme constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les organismes sans but lucratif. Son activité consiste à organiser, promouvoir et administrer la ringuette au Québec. L'organisme est exonéré d'impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimation. Ces estimations sont révisées périodiquement et, lorsque des redressements deviennent nécessaires, ils sont portés aux résultats de l'exercice au cours duquel on a constaté qu'ils étaient nécessaires. La principale estimation porte sur la durée de vie des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsque le montant à recevoir peut être estimé de façon fiable et que son encaissement est plus probable qu'improbable. Les apports reçus en dotation sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exexrcice.

Les revenus d'inscription et de cotisations sont constatés à titre de produits dans la période où ils se rapportent.

Les revenus de vente de matériel sont constatés à titre de produits lorsque le bien est livré au client, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les revenus de formation sont constatés à titre de produit lorsque le service est rendu conformément à l'accord signé avec le client.

Les revenus d'intérêts et les autres revenus sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Apports reçus en biens ou services

L'organisme constate les apports reçus sous forme de biens ou de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces services pour son fonctionnement régulier.

Pour assurer son fonctionnement, l'organisme utilise un local qui lui est offert gracieusement. Aucun montant n'est comptabilisé aux livres.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, du placement temporaire, des débiteurs et de la subvention à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux.

L'organisme a un inventaire constitué de manuels de formation et de dépliants d'information. Ces éléments sont achetés soit pour la revente, soit pour les besoins d'utilisation interne. Ils sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont utilisés ou vendu.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Équipements	20 %
Matériel informatique	30 %

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

3. Informations sur les résultats

Pour l'exercice terminé le 30 avril 2025, les stocks comptabilisés en diminution des charges sont de 398 $. Ce montant est inclus dans les charges d'exploitation (469 $ en 2024).

4. Placement temporaire

	2025	2024
Compte d'Épargne Entreprise au taux de 2,65%	691 654 $	688 120 $
Placement Financière Sun Life inc., 98 actions ordinaires (coût 8 051 $ en 2025)	7 828	7 186
	699 482 $	695 306 $

5. Immobilisations corporelles

	2025			2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Équipements	34 905 $	32 865 $	2 040 $	2 550 $
Matériel informatique	68 890	68 329	561	801
	103 795 $	101 194 $	2 601 $	3 351 $

6. Créditeurs

	2025	2024
Frais courus	4 675 $	3 940 $
Salaires et vacances à payer	15 793	14 038
	20 468 $	17 978 $

7. Subvention reportée

L'organisme a reçu un montant de 47 803$ au cours d'un exercice antérieur, dans le cadre d'un programme spécifique. Ce programme n'a pas été mis en place et fera l'objet d'une évaluation qui aura lieu ultérieurement.

8. Instruments financiers

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

9. Placement Sport

La Fédération bénéficie du programme de Placement Sport. En vertu de ce programme, un montant de 230 813 $ est comptabilisé aux états financiers (182 609 $ en 2024).

Aucune dépense n'a été effectuée au cours de l'exercice reliée à ce programme.

En vertu de ce programme, Sports Québec bonifie les dons reçus par la Fédération de 395 % de la valeur du don. La Fédération cède la propriété de 20 % de l'appariement mérité et du don admissible correspondant reçu en vertu de ce programme à Desjardins Gestion de Patrimoine depuis le 21 avril 2021. Auparavant, la Fédération cédait la propriété à la Fondation du Grand Montréal.

Ces montants ne figurent pas dans l'actif de la Fédération car la gestion a été cédée à Desjardins Gestion de Patrimoine ainsi qu'à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Au 30 avril 2025, la juste valeur marchande des sommes cédées à Desjardins Gestion de Patrimoine ainsi qu'à la Fondation du Grand Montréal s'élève à 52 255 $ et 12 856 $ respectivement.

L'équivalent de 80 % du total des dons et du montant apparié par Sports Québec est utilisé selon les priorités que la Fédération se fixe, à l’intérieur des normes prescrites par le programme Placements Sports. Le Conseil d'administration de la Fédération approuve les utilisations des sommes provenant du fonds de réserve.

	2025	2024
Annexe A - Activités		
Inscriptions joueuses	339 875 $	206 300 $
Championnat provincial LERQ et LRQ	85 200	71 400
Championnat provincial A & B	73 800	73 800
Championnat Festival C	65 600	58 800
Droit d'entrée aux championnats	53 606	4 513
Inscriptions joueuses LERQ et LRQ	53 425	53 775
Championnat de l'Est	40 500	1 400
Équipes tournois	37 030	37 669
Déplacements	36 540	2 108
Formation	33 380	35 800
Assemblée générale annuelle	20 605	18 514
Inscriptions championnat canadien	18 000	5 500
Équipes membres	13 775	10 650
Inscriptions officiels majeurs	12 600	11 480
Inscriptions Jeux du Canada	7 795	-
Ventes de matériels	6 804	95
Inscriptions associations	4 000	4 000
Tablette de pointage	3 518	3 648
Commandites diverses	3 384	300
Équipes invitées	1 200	1 050
	910 637 $	600 802 $

Annexe B - Subventions		
Provinciales	177 739 $	145 998 $
Élite	61 812	61 812
Autres	5 500	5 500
	245 051 $	213 310 $